

Décision du Président n°2024.05  
Demande de subvention – axe 1 du PAPI Têt –action 1.7

- VU le Code général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;  
VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de l'état pour le financement de l'opération « Sensibilisation des scolaires »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
ETAT	80%	115 200 €
AUTOFINANCEMENT	20%	28 800 €
TOTAL OPERATION	100 %	144 000 €TTC

S'engage à inscrire au budget 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de cet accord-cadre à bons de commande.

Fait à Perpignan, le 6 mars 2024

Le Président,  
Pierre PARRAT

